

## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni le 11/12/ 2020, a délibéré sur les points suivants :

### SPL X DEMAT :

La commune est actionnaire de la SPL-Xdemat et a régulièrement recours aux plateformes et services proposés par la SPL pour télétransmettre les actes au contrôle de légalité, les pièces comptables au Trésor public ou pour publier ses offres de marchés publiques sur la plateforme Xmarchés. L'ensemble de ces documents doit être conservé de manière intègre et sécurisée pendant plusieurs années. La commune ne disposant pas des moyens techniques permettant d'assurer cette conservation intègre et sécurisée des archives électroniques ainsi produites, le CM a décidé de déposer les archives électroniques aux Archives Départementales des Vosges et a autorisé le Maire à signer la convention d'adhésion.

**SMIC DES VOSGES** : Le CM s'est prononcé pour l'adhésion de la commune de VILLOUXEL (canton de Neufchâteau), le Syndicat Intercommunal du Breuil (canton de Mirecourt), le- Syndicat scolaire de Bocquegney Gorhey Hennecourt (canton de Dompierre) ainsi que le- Syndicat des sources de Stéaumont (canton de Bruyères) au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges.

### CAE :

L'article 136 II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » aux communautés de communes et d'agglomération, non compétentes, le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le CM s'est opposé au transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » à la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Une demande a été faite pour l'installation d'une nouvelle lampe de rue. La demande technique, passée auprès du SMDEV va permettre de faire un diagnostic d'installation permettant une vision sur la possibilité de mise en œuvre, de prix et de subventions.
- Point sur la mise en œuvre d'une étude de diagnostic sur la possibilité de remplacer la chaudière Fuel qui dessert actuellement le réseau de chauffage Mairie-École et caserne des Pompiers, par une chaudière à plaquettes. L'idée de fond est de réutiliser des bois sans valeurs de notre territoire, et de s'en servir pour valoriser ces bois, et faire des économies en n'utilisant plus de carburant fossile.
- Retour sur le dossier FODEX (Forêt d'Exception) auquel la commune participe dans le cadre d'une candidature qui concerne les forêts du Sud-Ouest Vosgien. L'enjeu est de classer notre forêt au même niveau que les forêts exceptionnelles comme Fontainebleau ou Verdun. La candidature a été retenue pour une mise en œuvre prévue pour fin 2022.

<http://www1.onf.fr/foret-exception/sommaire/label>

- Information sur l'obtention par la commune de Charmois, par la CAE, d'un fond de concours aux « petites communes ». Cette dotation d'un montant légèrement inférieur à 19 000 € est attribuée sur convention, pour 2 projets annuels, et utilisable sur 3 ans.
- Rappel du projet proposé au précédent mandat sur la traverse de Bourg. Le conseil municipal a acté le lancement de l'étude technique qui permettra de diagnostiquer et de projeter la faisabilité, les phases de travaux et les budgets.